



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231211-2023_38-DE
Reçu le 13/12/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'an deux mille vingt trois

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Françoise JOUVE a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Daniel MAURIE

**OBJET : Créations et
suppression d'emplois**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de l'emploi qui a été supprimé suite à un départ en retraite, il convient de renforcer l'effectif du service administratif. **Madame la Maire propose à l'assemblée**, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 12/12/2023. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de la catégorie hiérarchique C.

Compte tenu de la liste 2023 des agents promouvables à l'avancement de grade fourni par le CDG, **Madame la Maire propose à l'assemblée**, la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise au profit d'un agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 12/12/2023. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 12/12/2023 pour intégrer les créations et la suppression demandées :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (Catégorie C)	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi Adjoint administratif :				
- Adjoint administratif Principal de 2 ^e Cl.	35 h	1	1	SECRETAIRE MAIRIE
- Adjoint administratif	35 h	1	1	ACCUEIL
Cadre emploi Agent de maîtrise				
- Agent de maîtrise Principal	35 h	2	2	2 ESPACES VERTS
- Agent de maîtrise	35 h	1	0	1 CUISINE
- Agent de maîtrise	35h	1	1	1 ESPACES VERTS
Cadre emploi Adjoint technique				
- Adjoint technique principal 1 ^o Cl	35 h	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique principal 2 ^o Cl	35 h	2	2	2 ESPACES VERTS
- Adjoint technique principal 2 ^o Cl	33 h	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique	28 h 30	1	1	1 ECOLE
Cadre emploi A.T.S. Ec. Mat. Ppal 1^o Cl	31 h 30	1	1	1 ECOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Madame la Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 12/12/2023,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,
Le 12 décembre 2023
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
Le 13.12.23
Publié ou notifié le 14.12.23

